

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 6 JANVIER 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
2	AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	T GUIQUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
5	BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	Départ après la délibération 2
6	BRISON-SAINT-INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Arrivé après la délibération 11
9	ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
10	GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
11	LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
12	LE BOURGET-DU-LAC	T MERCAT Nicolas	
13	LE BOURGET-DU-LAC	T SIMONIAN Edouard	
14	LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
15	MOTZ	T CLERC Daniel	
16	MOUXY	T PERSON Armelle	
17	PUGNY-CHATENOD	T CROUZEVIALLE Bruno	Arrivé après la délibération 1
18	RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	Départ après la délibération 3
19	SAINT-OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
20	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
21	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
22	TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
23	TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
24	VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
25	VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire
VIONS	ARRAGAIN Manuel



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 décembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 15 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2026

Exécutoire le : 14 JAN. 2026

Publiée / Notifiée le : 14 JAN. 2026

Visée le : 13 JAN. 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°2025046 : Travaux de changement des dégrilleurs de la STEP du Bourget du Lac et du Bassin de Stockage Restitution (BSR) d'Albens - Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est compétente pour la collecte, le transport et le traitement des eaux résiduaires urbaines. A ce titre, elle assure toutes les opérations de travaux dont celle-ci qui a pour objet la réalisation des travaux de changement des dégrilleurs des sites de la station d'épuration du Bourget du Lac et du Bassin de Stockage Restitution (BSR) d'Albens.

La STEP du Bourget-du-Lac, construite en 1993 pour une capacité de 10 000 EH, a fait l'objet de réhabilitations et de renouvellements progressifs sur ses différentes unités fonctionnelles. Les travaux ici envisagés concernent l'amélioration de l'unité de dégrillage fin, située en amont du prétraitement par dessablage-déshuileage, et qui n'a pas fait l'objet de travaux d'amélioration depuis de nombreuses années.

Le programme de travaux intègre ainsi l'amélioration de la fiabilité, de l'exploitabilité et de la fonctionnalité du dégrilleur en place, ce qui implique parmi d'autres : le renouvellement des équipements, la mise en œuvre d'un nouvel ouvrage, les travaux annexes (serrurerie, génie-civil), le raccordement aux installations électriques et la mise à niveau des automatismes.

Le BSR d'Albens permet, par l'intermédiaire d'une capacité de stockage de 1200 m³, de délester le réseau d'assainissement lors d'épisodes pluvieux intenses. Ceci se traduit lors d'arrivée d'excédents de temps de pluie, par un refoulement sur le réseau d'alimentation de la STEP d'Aix-les-Bains, en parallèle du lissage de l'alimentation plafonnée de la STEP d'Albens, positionnée en aval immédiat.

Le programme de travaux sur ce site intègre l'amélioration de l'exploitabilité et la pérennisation des équipements en place, ce qui implique parmi d'autres : le renouvellement du dégrilleur, la mise en œuvre d'une presse laveuse, les travaux annexes (serrurerie, génie-civil), le raccordement aux installations électriques et la mise à niveau des automatismes. La réhabilitation de l'armoire électrique générale de l'installation est également à prévoir.

La consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur,

Le maître d'œuvre est NALDEO.

Le montant des travaux estimé par la maîtrise d'œuvre s'élève à 354 500 € HT.

Un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication le 23 octobre 2025 et la limite de réception des offres a été fixée au 24 novembre 2025 à 12h00. Trois offres ont été réceptionnées.

Au vu des critères d'attribution (40% prix et 60% valeur technique), la commission des procédures adaptées réunie le 16 décembre 2025 propose de retenir l'entreprise Sources pour un montant de 396 000 € HT.

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits inscrits au budget seront imputés au budget assainissement n° d'opération 242.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec l'entreprise indiquée.

Aix-les-Bains, le 6 janvier 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 33 |
| - Présents : 22 |
| - Présents et représentés : 23 |
| - Votants : 23 |
| - Pour : 23 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 8 : Marché n.2025-046 : Travaux de changement des dégrilleurs de la STEP du Bourget du Lac et du Bassin de Stockage Restitution (BSR) d'Albens - Attribution

Date de transmission de l'acte : 13/01/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 13/01/2026

Numéro de l'acte : d5696 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260106-d5696-DE

Date de décision : 06/01/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)